



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 13 MARS 2023

A la suite d'une convocation du 07 mars 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 mars 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 27**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Freddy LITTY, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, François GATTI, Pierre THIL.
- ✓ **Représentés : 2**  
Madame, Monsieur, Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA, Durkut CAN représenté par Michel ROUCHON.
- ✓ **Excusés : 10**  
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Hubert BOURING, Jean-Luc LUTZ, Antoine FRANKE, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Bernard PETRY, Bernard COLBUS.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 12**  
Mesdames, Messieurs Cyrille FETIQUE a donné procuration à Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH a donné procuration à Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Roland ROTH, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Luc BALLASSE a donné procuration à Gérard THIEL, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Roselyne DA SOLLER a donné procuration à Philippe SCHUTZ, Ginette MAGRAS a donné procuration à Mireille CINQUALBRE, Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG, David SUCK a donné procuration à Serge STEBLER, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.
- ✓ **Absents : 4**  
Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER.

-----

## 01. FILIERES

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

Par délibération des 19 avril 2011, 5 mars 2014 et 24 février 2020, le Comité Syndical a opter pour la conclusion d'une convention relative à la valorisation des TLC avec un opérateur de collecte, à savoir Tri d'Union en 2011, puis l'éco-organisme Eco-TLC depuis 2014.

Or, la dernière convention 2020/2022 est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

En 2020, l'éco-organisme Eco-TLC a changé de nom ; il se nomme désormais Refashion. L'éco-organisme des TLC a été nouvellement agréé le 23 novembre 2022 par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Cette convention prévoit également le maintien du soutien de communication à hauteur de 10 centimes par habitant.

De ce fait, il est proposé de pérenniser la conservation de ce soutien par le Sydeme qui assure une communication globale sur les TLC via les différents supports de communication du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président,

Le Comité Syndical,

Délibère, par :

41 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- D'autoriser le Président à signer avec Refashion la convention pour les TLC pour la période 2023-2028 ci-annexée et tout document y afférent ;
- Que le Sydeme conserve le soutien communication des TLC pendant toute la période de la convention ;
- Que le soutien communication des TLC sera inscrit au budget 2023 et suivants du Sydeme.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 13 mars 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le **27 MARS 2023**.....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **27 MARS 2023**.....

